

N/REF : 30/06/2025 10H02 C:000053 I:02482
V/REF : AC/C22688
V/Email reçu le Lundi 30/06/2025 a 10H02

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CCS
IMMEUBLE : CAMILLE ST SAENS-CCS
6-18, RUE J LE ROND D'ALEMBERT
35000 RENNES

Rennes, le 16 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLÉE 8 ALEMBERT - M PHILIPPE 06 10 89 05 19 / 02 99 05 85 00 (LOGT SINISTRÉ)
LOGEMENT N° 019087, PORTE N°04, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MME DUMOULIN 06 07 83 64 70
LOGEMENT N° 019095, PORTE N°14, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITE DANS LE LOGT 14 DE MME DUMOULIN

Donneur d'ordre : Mme A JUDAIS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE DANS LOGEMENT 4 AU RDC
CONSTAT : AURÉOLE AU PLAFOND DE LA SALLE DE BAIN,
LE TESTEUR INDIQUE PEU D'HUMIDITÉ : CERTAINEMENT UNE ANCIENNE FUITE
RECHERCHE DE FUITE APPARTEMENT 14
RECHERCHE SUR ÉVACUATION
DÉPOSE TABLIER BAIGNOIRE
CONSTAT : PAS DE FUITE EN DESSOUS
TEST COLORANT DANS LA BAIGNOIRE ET LE LAVABO
CONSTAT : PAS DE TRACES DANS LA GAINTE TECHNIQUE DERRIÈRE LES WC
PAS DE FUITE REPÉRÉE SUR LES ÉVACUATIONS.
RECHERCHE DE FUITE SUR ALIMENTATION : UNE PARTIE DU RÉSEAU EST DÉJÀ
PASSÉE EN APPARENT
TEST MANOMETRE
CONSTAT : PAS DE PERTE DE PRESSION
PRÉSENCE D'UN PEU D'HUMIDITÉ SOUS LA BAIGNOIRE AU NIVEAU DU PASSAGE EN
DALLE DES CUIVRES DU RADIATEUR DE LA SALLE DE BAIN
REMARQUE : LA LOCATAIRE DIT REMETTRE DE L'EAU DANS LE RÉSEAU DE

CHAUFFAGE DE TEMPS EN TEMPS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 15/09/25 a 14H34 Mme A JUDAIS

1509 : ETANT SANS RETOUR DE VOTRE PART, NOUS VOUS INFORMONS QUE NOUS PROCÉDONS A LA CLÔTURE DE CETTE DEMANDE. CORDIALEMENT SI VOUS SOUHAITEZ NÉANMOINS QUE LES TRAVAUX SOIENT RÉALISÉS, MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR UN NOUVEAU BON DE COMMANDE.

--
NR LGESTION Email envoyé le 08/08/25 a 12H23 AJUDAIS@AIGUILLON.COM

0808: MERCI DE NOUS TENIR INFORMÉ LORSQUE NOUS POURRONS INTERVENIR DANS LE LOGEMENT 14 POUR LA RECHERCHE DE FUITE SUR LE RÉSEAU CHAUFFAGE, DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 11/07/25 A 15H34 AJUDAIS@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 10/07, PRÉVOIR INTERVENTION DE LA SOCIETE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE CAR FUITE AU NIVEAU DE LA CHAUDIERE ET MANOMETRE A REMPLACER. LE LOCATAIRE REMET SANS DOUTE TROP DE PRESSION DANS LE RÉSEAU. MERCI DE NOUS TENIR INFORMÉ LORSQUE LA SOCIÉTÉ AURA EFFECTUÉ LES RÉPARATIONS SUR LA CHAUDIERE AFIN QUE L'ON PUISSE REPROGRAMMER NOTRE RECHERCHE DE FUITE SUR LE RESEAU DE CHAUFFAGE. DANS L'ATTENTE D'UN RETOUR DE VOTRE PART.

30/06 MSG LAISSÉ
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 11/07/25 A 15:32 MME A JUDAIS
NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 08/08/25 A 12:20 MME A JUDAIS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.				100,00
T.V.A. a 10,00%				10,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.